

**ACCRD CADRE
DEMATÉRIALISATION ET D'EXTERNALISATION DU COURRIER SORTANT**

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur

IDEHA SEM Immobilière- 53 avenue Chabaud Latour, B.P. 153, 25202 MONTBELIARD CEDEX

2) Objet de l'accord cadre

Dématérialisation et externalisation du courrier sortant d'Idéha.

3) Décomposition de l'accord-cadre

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

4) Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, reconduit tacitement 2 fois 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

5) Cautionnement et garantie exigés

Sans objet.

6) Procédure de passation

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

7) Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

8) Critères de sélection des candidatures

- Capacité économique et financières
- Capacité technique et professionnelle

Voir détail dans Règlement de Consultation

9) Critères de sélection des offres

- Prix des prestations (60)
- Mémoire technique (40)

Voir détail dans Règlement de Consultation

10) Date limite et lieu de dépôt des offres

22 janvier 2025 à 12:00

Par voie électronique uniquement sur <https://www.marches-securises.fr>

11) Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur :

<https://www.marchessecurises.fr>

12) Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

<https://www.marches-securises.fr>